Le journal de Moret et sa région Insoumis Seine et Loing A biquire de rappel N°8 - Mai 2024 - Trimestriel

SPÉCIAL ÉLECTIONS EUROPÉENNES Le 9 juin, votez !

Revoilà le temps des élections, et avec elles, le cortège des prétendants et de leurs militants que l'on voit uniquement à ce moment là. À croire qu'ils ne font rien entre deux scrutins. Revue de détail : Sans surprise, Jordan Bardella est tête de liste RN. Il fait campagne sans faire campagne et il a déjà renoncé à deux débats télévisés contre ses adversaires directs. Certainement une stratégie d'évitement pour n'avoir pas à répondre de son bilan catastrophique d'eurodéputé, avec une note globale de 11/20 (source Projet Arcadie). C'est le plus mauvais élève des têtes de liste déclarées déjà titulaires d'un mandat européen. Pour le parti présidentiel, les poids lourds de la majorité ont décliné la tête de liste, estimant l'enjeu secondaire, et surtout plombant en cas de mauvais résultats. Se présente donc Valérie Hayer, fille d'agriculteur (ça fait toujours bien) passant du MODEM à l'UDI, pour finir LREM. Son crédo de campagne, taper sur Marine Lepen et sur ses accointances avec Vladimir Poutine. Nous sommes bien loin des préoccupations des Français. Sa note globale : 16/20. N'oublions pas les votes des libéraux en faveur des accords de libre-échange (Canada, Chili, Nouvelle-Zélande) qui nous sont souvent défavorables. Marie Toussaint (14/20) est la tête de liste des Verts. La France Insoumise avait proposé au parti écologiste la tête d'une liste commune sur la base du programme de la NUPES, ce qui a été refusé. Nous le déplorons, L'épouvantail Raphaël Glucksmann représente le P.S. Nous retiendrons de ce libéral pur sucre ses exploits comme conseiller du président Géorgien Saakachvili, se définissant lui-même comme « consultant en révolution ». Invisible pendant la réforme des retraites, il est aussi partisan de la guerre contre la Russie. Et son seul but dans cette élection, c'est de reformer une gauche sans LFI, avec pour finalité ultime le retour du Hollandisme en 2027. La liste LR de François-Xavier Bellamy propose un programme ultra-libéral sans surprises. La liste PCF emmenée par le « bébé Roussel », Léon Deffontaines, a elle aussi décidé de s'affranchir de la NUPES.

LA FORCE DE TOUT CHANGER!

Manon Aubry (16/20) reconduit la liste de La France Insoumise. Elle détient le record de contribution en séance plénière avec 180 interventions. Younous Omarjee prend la tête du nombre de rapports en tant que rapporteur, avec 13, ainsi que le nombre de rapports en tant que rapporteur fictif avec 209. Le programme reste celui de la NUPES, celui-là même qui a fait élire 151 députés de gauche à l'Assemblée nationale.

La transcription du droit européen dans les lois françaises sont de plus en plus impactantes. Retenons les 15 grands axes du programme européen de La France Insoumise :

1) Baisser les prix de l'électricité et de l'alimentation. 2) Refuser les pesticides et garantir aux agriculteurs des rémunérations dignes. 3) Mettre fin aux accords de libre-échange. 4) Adopter la présomption de salariat des travailleurs ubérisés. 5) Mettre en place une allocation d'autonomie pour la jeunesse. 6) Abolir les règles anti-services publics. 7) Taxer les riches et les super-profits. 8) Passer au 100% énergies renouvelables pour 2050. 9) Inclure les droits des femmes (IVG, contraception, etc) dans la Charte européenne des droits fondamentaux. 10) Garantir le droit d'asile sur le sol européen. 11) Chasser les lobbies des institutions européennes. 12) Refuser l'entrée de l'Ukraine dans l'Union Européenne. 13) Défendre et imposer un cessez-le-feu permanent à Gaza. 14) Incarner le camp de la paix en Europe. 15) S'opposer à la co-gestion de la Commission européenne par la droite, les socialistes et les macronistes.

D'après les médias mainstream, ces élections européennes doivent délivrer un oracle pour la présidentielle de 2027, qui définirait des finalistes avant l'heure. Faites mentir les sondages et les pronostics. Ne vous laissez pas abuser par les promesses des va-t'en-guerre, des droites et des libéraux. Le 9 juin, votez pour vos intérêts, votez pour la liste de Manon Aubry.

Sommaire



P1 : Edito, Brèves. P2 et P3 : Agriculture, Manifestations, santé P4 : Education, café-débat, Parlement européen.

En href...



Nouvelles élections à Saint-Mammès ?

Au cours du conseil municipal de Saint-Mammès du 8 avril 2024, les 11 élus de l'opposition ont démissionné

Encore une démission et le conseil municipal ne pourra plus fonctionner aves les 2 tiers. Ainsi, le préfet doit normalement organiser une élection dans les trois mois qui viennent. Les oppositions ont mis en avant la gestion autocratique du Maire, mais aussi que des décisions stratégiques de la commune ont été prises en comité restreint sans concertation avec l'opposition et les habitants : choix de la cantine, choix budgétaires...Sans oublier la volte-face sur l'ouverture des commissions, la gestion de la bourse, la dégradation de la voirie, la gestion de la zone bleue,

Toujours pas de campagne nationale pour s'inscrire sur les listes éléctorales

l'inaction environnementale...

Les campagnes télévisuelles d'incitations à s'inscrire sur les listes électorales ont disparu depuis plusieurs années. L'état, mais aussi les autorités locales ne font plus ce devoir civique. Rappelons que plus de 9 millions de français sont mal ou pas inscrits. Vous avez jusqu'au 3 mai pour le faire en mairie, par courrier ou en ligne avec pour date limite le mercredi 1er mai 2024. Documents à fournir : pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un formulaire cerfa 12669.

Ont collaboré à ce numéro : Guillaume, Marc, Jean-Marc, Arthur, José Manuel, Paul, Rémi, Angélique et Gérard.

Pour recevoir La piqure de rappel, pour soutenir ou participer aux actions de La France Insoumise, transmettez votre courriel à: insoumisud77@gmail.com
Page Facebook:
Insoumis Seine et Loing
Instagram: @lfi_msl

Politique : Une liste aux européennes pour porter la voix de la paix en Europe



epuis le premier jour de l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes en février 2022, la France Insoumise n'a eu de cesse de réclamer le cessez-le-feu et a affirmé qu'il n'y aurait pas d'issue militaire à cette guerre.

De même, dès le 7 octobre, la France Insoumise affirmait que la violence n'engendrerait que la violence et exigeait un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza.

Contrairement aux autres listes qui se élections présentent à ces européennes, la liste soutenue par Manon Aubry est la seule liste qui incarne la voix de la paix en Europe. Le candidat du PS, Raphaël Glucksman appelle de ses vœux à ce que la France passe au plus vite «en économie de guerre». Les élus du RN et les macronistes poussent eux aussi à la guerre et cherchent à mobiliser la jeunesse et l'ensemble de la population: mise en place du SNU, port de



Plus de 200 personnes ont participé à la manifestation pour demander un cessez-le-feu en Palestine.

l'uniforme à l'école, réarmement démographique, économique, politique... Des milliards sont alloués aux crédits de guerre en France et en Europe, tandis que les budgets publics et sociaux sont taillés en pièces.

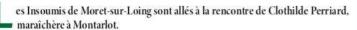
C'est dans ce contexte national et international de marche à la guerre, que les militants de la France Insoumise font campagne pour :

- Refuser l'alignement de la France au sein de l'Union européenne ainsi que sur toute autre puissance et défendre le droit international, l'inviolabilité des frontières et la paix.
- Relancer les initiatives internationales pour le désarmement nucléaire multilatéral et coordonné, contre la course mondiale au renforcement des capacités militaires conventionnelles.

• Refuser une Europe de la défense arrimée à l'OTAN car elle ne serait qu'une expression des intérêts géopolitiques des Etats-Unis et un débouché contraint supplémentaire pour son industrie de l'armement.

A ce titre, les militants de la France Insoumise ont pleinement soutenu l'initiative des étudiants de l'IEP de Fontainebleau qui se sont mobilisés pour réclamer l'obtention d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine. Avec cette mobilisation, les étudiants ont rédigé un communiqué signé par plus de 260 étudiants, professeurs et personnels de l'IEP. Egalement, ils ont été à l'initiative d'une manifestation dans Fontainebleau, qui a réuni plus de 200 personnes, ce qui est historique pour le sujet dans le contexte de cette ville. Les militants Insoumis ont répondu présent. Les étudiants les ont remerciés pour leur soutien, leur présence et leur implication.

Agriculture : notre reportage



Peux-tu présenter ta ferme ?

Ma ferme, Les Beaux Ares du Furieux Temps, existe depuis 2019 et s'étend sur 1,5 hectare auxquels viennent de s'ajouter 5 hectares cette année. J'ai 4 serres et je viens de construire un hangar en bois qui me permettra de conditionner et stocker ma production. Aujourd'hui, jour d'ouverture du salon de l'agriculture, je participe à l'événement Le Salon à la Ferme, organisé par la Confédération Paysanne et les Ami.e.s de la Conf.

Quelle type d'agriculture pratiques-tu?

Je pratique le maraîchage sur sol vivant, c'est-à-dire que je limite au maximum toute action mécanique sur le sol. Je travaille également en agriculture biologique je m'interdis donc toute utilisation d'intrants chimiques ou de produits phytosanitaires. Je travaille avec l'idée que le préventif est préférable au curatif. J'organise une rotation annuelle des cultures pour respecter les basesde la réglementation Bio. Je cultive des légumes ainsi que des plantes médicinales et j'ai une centaine de poules assurant une production régulière d'œufs.

Comment distribues-tu ta production?

Mes légumes et mes œus sont distribués à travers deux AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) : celle des 2 Rives à Ecuelles et celle de la Grange à Avon. J'aimerais aussi pouvoir travailler avec les cantines locales ou des petits marchés de producteur, mais pour ça, il faut du temps et en agriculture paysanne, les journées de travail sont longues.

Arrives-tu à vivre de ton travail?

Question rémunération, c'est difficile. Je n'ai pas de salaire fixe ; j'ai très peu de dépenses, je ne vais pas au restaurant car je mange mes propres légumes et je ne prends jamais de vacances. Trois mois durant, j'embauche un salarié pour m'aider sur l'exploitation. C'est moi qui rédige la fiche de paie, mais je cherche plus un binôme qu'un.e salarié.e. Le métier attire difficilement car il y a une grande précarité chez les jeunes agriculteurs.

Que penses-tu des propositions du gouvernement suite à l'important mouvement de blocage des agriculteurs?

Je n'ai pas vraiment le temps de militer ou de m'intéresser à la politique. Je suis adhérente à la Confédération Paysanne, mais une chose est sûre c'est qu'avec les gros céréaliers ou les gros éleveurs, nous ne faisons pas le même métier. L'aide à l'hectare, peut représenter 70 % de leurs revenus. Moi, je touche environ 2000 €



d'aide européenne pour un chiffre d'affaire annuel d'environ 60 à 70 000 €. Je crois que ces aides devraient rémunérer l'intérêt social et environnemental de nos productions, plutôt que de dépendre de la surface des exploitations. Je travaille uniquement pour nourrir les consommateurs et je contribue ainsi à la souveraineté alimentaire. Je fais mon possible pour trouver des méthodes de travail qui favorisent la biodiversité et notamment la vie du sol. Cela contribue à protéger l'environnement, à stocker l'eau dans le sol, le carbone, etc. Mais pour tout ça, il n'y a pas d'aide... $\mathbf{R.B}$

Propos recueillis le 24 février 2024.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES - 9 JUIN 2024 : LES PROPOSITIONS DE LA FRANCE INSOUMISE POUR TRANSFORMER NOTRE MODÈLE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE.

Nos combats:

- Baisser les prix de l'alimentation en encadrant les marges des multinationales ;
- Sortir des pesticides et garantir une rémunération digne aux salariés de l'agriculture.

Nos mesures :

- Garantir des prix planchers rémunérateurs aux agriculteurs et agricultrices.
- Encadrer les marges de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution ;
- Renforcer les aides à l'installation des jeunes et des nouveaux agriculteurs et des nouvelles agricultrices (y compris au-delà de 40 ans);
- Adopter la clause de sauvegarde contre la concurrence déloyale ;
- Réduire le gaspillage alimentaire et viser un système 100 % biologique au plus tard en 2050 ;
- Appliquer une clause de sauvegarde sanitaire quand une production agricole importée contient des produits interdits en France pour des raisons de santé publique.

Santé : IVG, la France montre l'exemple



En ce jour du 4 mars 2024, la Constitution nous protège dans son article 34, en déterminant les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de garantir aux femmes de mettre fin à leur grossesse. C'est une manière de protéger la loi Veil 50 ans après son adoption, confortant l'appel des 343 femmes dans le manifeste du 5 avril 1971 et après le playdoyer de Gisèle Halimi au procès de Bobigny en 1972. Le mot garantie a pour objectif d'empêcher les régressions, le législateur se doit de protéger l'IVG. Reconnaitre une liberté, c'est reconnaître une part de souveraineté de l'individu sur lui-même. Alors que reconnaître un droit, c'est mettre en place un mécanisme de revendication par rapport à des débiteurs. Ce faisant, la France devient le premier pays au monde à faire explicitement référence à la notion d'interruption volontaire de grossesse dans son texte fondamental, la Constitution. Les femmes n'ont plus besoin de justifier d'une situation de détresse depuis le 4 aout 2014 grâce à Naiat Vallaud-Belkacem.

Plus près de nous, en Pologne, l'opposition centriste nouvellement nommée aux législatives, a dans son programme une remise en cause du droit à l'avortement. À Malte, pays qui fait également partie de l'Union européenne, les femmes peuvent avorter uniquement si leur vie est en danger et que le fœtus n'est pas viable. Au Portugal depuis 2015, les frais médicaux ne sont plus pris en charge.

Ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire, sauf s'il y a des principes constitutionnels qui s'y opposent. D'où l'importance de cette révision de la Constitution votée par le Congrès français ce 4 mars 2024 pour proclamer la liberté d'interrompre une grossesse et poser un « verrou » sécurisant le droit des femmes aujourd'hui et pour les générations à venir. L'adhésion populaire est là. 80 % français y étaient favorables.

Un combat autant féministe que de santé publique, donc encore aujourd'hui, l'accès à l'IVG étant insuffisant, de trop nombreuses IVG se déroulent clandestinement dans des conditions dangereuses. Les pays qui ont interdit l'ivg ont vu les décès de femmes enceintes augmenter par des pratiques illégale et des méthodes douteuses.

L'avortement non sécurisé constitue l'une des principales causes de décès maternels et de morbidité.

Comme le rappelle l'ONG Amnesty International, quelle que soit la législation des pays, les femmes ont recours à l'avortement dans les mêmes proportions : 37 sur 1000 lorsque la loi l'interdit, 34 sur 1000 lorsqu'elle l'autorise. La différence est le danger pour la santé des femmes : les IVG clandestines sont la troisième cause de mortalité maternelle dans le monde. L'ivg médicamenteuse est réalisable en téléconsultation, plus de délai minimum de réflexion. La situation financière ne pèsera pas dans la balance car depuis le 17 décembre 2012 l'avortement est remboursé à 100%.

Seule la personne concernée peut en faire la demande. Si elle est mineure, elle n'a pas besoin d'une autorisation parentale. Elle peut bénéficier d'un anonymat total et il n'est pas besoin d'avoir la nationalité française.

LE COMBAT DES FEMMES N'EST PAS TERMINE

En 2022 suite à la décision aux États-Unis, Melanie Vogel sénatrice écologique, voulant aller plus loin, a proposé un art 66-2 dans la Constitution: « Nul ne peut porter atteinte au droit à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. La loi garantit à toute personne qui en fait la demande l'accès libre et effectif à ces droits ». La Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale (Nupes) a soumis une formulation identique à l'Assemblée Nationale, où elle a été débattue en séance publique le 24 novembre 2022.

Une commission menée par la rapporteure Mathilde Panot tire quelques conclusions: « J'en profite pour rappeler que l'éducation à la sexualité est le meilleur moyen pour lutter contre la pédocriminalité. Les séances d'éducation à la sexualité dès l'école primaire sont obligatoires et le code de l'éducation prévoit qu'elles doivent porter également sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Dès qu'une liberté est « garantie », ca crée de facto un droit. Mais il faut aller plus loin car aujourd'hui encore il y a des difficultés à accéder à l'ivg : pour le Haut Conseil à

l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), dans la période de confinement, le droit à l'interruption volontaire de grossesse pour toutes les femmes dans tous les territoires n'a pas été pas garantie. Dans une note du 29 avril 2020, le Haut Conseil demande un assouplissement des conditions d'accès à l'IVG.

Des obstacles à l'accès à l'IVG en France sont cités : délai pour obtenir un premier rendez-vous, fermeture de 130 centres, pénurie de praticiens, réseau insuffisamment structuré... saturation des services hospitaliers.

Le 18 avril 2023 le haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes a demandé au gouvernement de retrouver sa souveraineté en matière de production de la pilule abortive soumis au marché de l'offre et la demande.

Un seul laboratoire financé par des capitaux américains exploite les brevets des deux produits autorisés en France, un nombre restreint d'usine et d'exploitants les fabriquent, ce qui expose encore plus la fabrication et la commercialisation des produits aux menaces et pressions des groupes anti ivg. Il faut donc relocaliser la production de cette pilule en France ou en Europe.

DES DIFFICULTÉS DANS L'OFFRE DE SOINS

Par ailleurs, les associations s'inquiètent que les professionnels de santé, y compris dans les hôpitaux publics, fassent valoir de plus en plus souvent leur clause de conscience. Pour mémoire, cette clause, qui existe pour tous les autres actes médicaux, est explicitement prévue au niveau législatif pour l'IVG, notamment dans le but d'obliger le soignant qui la fait valoir à réorienter la personne. Faute de pouvoir identifier facilement les professionnels ou les structures pratiquant les IVG, il n'est pas rare qu'une femme doive réaliser plusieurs consultations – et les

payer – avant de trouver un médecin acceptant de les réaliser. De plus, ces actes sont faiblement rémunérés, conduisant de nombreux médecins libéraux et structures de santé privées à ne pas les proposer.

La gratuité de la contraception pour les jeunes filles de 15 à 18 ans a participé à une diminution du taux de recours à l'IVG de 9,5 à 6 pour 1000 entre 2012 et 2018. Pourtant de nombreuses femmes, notamment mineures, continuent de ne pas y avoir accès.

Une étude de la Haute Autorité de santé publiée en 2013 soulignait de grandes inégalités territoriales dans l'accès aux CPEF s'expliquant notamment par l'engagement variable de chaque département dans leur financement.

Le Planning familial a également signalé lors de cette commission des difficultés pour trouver des gynécoloques acceptant de poser un stérilet et dénonce les remarques dégradantes entendues par les femmes ayant recours à la contraception d'urgence. « Cette victoire sonne comme une revanche contre la honte, la clandestinité, le silence, la souffrance, la mort qu'ont dû affronter des centaines de milliers de femmes », lance à la tribune la députée de gauche Mathilde Panot. Derrière une proposition de loi, il y a toujours une foule. Votre Rapporteure salue le combat des militantes et associations féministes qui réclament, depuis des années, l'inscription de ces droits dans notre Constitution.

Ce faisant, la France devient le premier pays au monde à faire explicitement référence à la notion d'interruption volontaire de grossesse dans son texte fondamental. Notre président s'est engagé à le défendre au niveau européen.

A.B.

Dates importantes:

La loi de 1920 qui interdit l'incitation à l'avortement.

17 janv 1975 : Loi Veil qui dépénalise l'avortement et autorise l'ivg dans un délai de 10 semaines.

27 janv 93 : entraver l'accès à l'avortement devient un délit.

17 décembre 2012 : l'avortement remboursé à 100%, remboursement à 100% aussi de la contraception pour les mineurs entre 15 et 18 ans.

4 aout 2014 : Najat Vallaud-Belkacem propose de supprimer la notion de détresse qui seul permettait à une femme d'interrompre sa grossesse.

2 mars 2022 : le délai légal pour avorter est allongé de 12 à 14 semaines, ivg médicamenteuse réalisable en téléconsultation, plus de délai minimum de réflexion

4 mars 2024 : liberté d'accès à l'ivg entre dans la constitution.





Le RN, derrière la façade, la réalité réactionnaire dans les votes.

Le parti d'extrême droite (reconfirmé par le Conseil d'État), représenté par Jordan Bardella aux élections européennes, annonce assez régulièrement se tenir aux cotés des plus précaires et des travailleurs. Mais, cela n'est pas le cas, car derrière les discours enjolivés, les votes du Rassemblement National au parlement européen donnent l'inverse. En effet l'autoproclamé « parti du pouvoir d'achat » s'oppose comme au niveau national, où il vote contre la hausse du Smic et contre l'indexation des salaires sur l'inflation, à tous les textes permettant de meilleures rémunérations. Lutter contre les inégalités salariales entre hommes et femmes, pour le RN, c'est non. Interdire aux

conseils administratifs de « saper les négociations collectives sur les salaires », pour le RN, c'est non. Introduire des revenus minimaux dans tous les pays européens ? Le RN a aussi voté contre. D'un autre coté le Rassemblement National se montre aussi comme un grand défenseur des agriculteurs, mais ils votent encore une fois contre leurs intérêts en se positionnant pour les accords de libre-échange. Et, en plus de voter contre toutes ces avancées, le parti de Marine Le Pen, marque des records dans le nombre de rapports et d'amendements non déposés, car rappelons qu'il est nécessaire d'en déposer afin de légiférer et de faire avancer des propositions.

CLASSEMENT DE L'ACTIVITÉ DES DEPUTÉS EUROPÉENS FRANÇAIS NOTE INTERVENTIONS RAPPORTS PARTICIPATION NÉGOCIES PROJET ARCADIL NÉGOCIES PROJET

Le classement des eurodéputés étants têtes de listes pour ces européennes 2024 par taux d'activité. Notre tête de liste, Manon Aubry se classe première avec 120 interventions et 30 rapports

Café-débat sur les services publics



Arnaud Bontemps, porte parole du collectif Nos Services Publics, et Maxime Laisney, député LFI-NUPES, ont animé le débat.

Le GA de Moret a innové en organisant un premier café-débat en la présence d'un représentant de la France Insoumise et de la société civile spécialiste d'un domaine.

Pour cette première édition, nous avons axé cette rencontre autour des services publics. La problématique est toujours la même, baisse des moyens et donc de la qualité du service rendu, restructuration... D'ailleurs, un cycle de concertation a été entamé par M. Guérini le 8 avril 2024, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique de France, qui a annoncé vouloir faciliter les licenciements alors que le principe des filières est le «ciment » du statut du fonctionnaire.

Dans notre circonscription nous avons plein d'exemples sur la mise à mal du service public : fermeture des postes de Veneux et Saint Mammès, fermeture de l'antenne de la sécurité sociale à Veneux ou bien du trésor public à Moret, fermeture du commissariat, classes surchargées...

Au vu de ce constat, nous avons souhaité savoir quelle était la dynamique au niveau national mais aussi quelles solutions collectives s'offrent à nous pour améliorer le fonctionnement.

A la tribune, Arnaud Bontemps (porte-parole du collectif « Nos Services Publics ») a pu présenter un rapport sur les services publics à travers les thématiques de l'éducation, du transport, de la santé et de la justice. Il a indiqué que la vision de services publics à vocation universelle est largement remise en cause. Les gouvernements successifs y ont directement contribué : d'une main, en faisant de la « baisse des dépenses » l'horizon indépassable des services publics, et, de l'autre, en finançant sur les fonds publics les écoles sous contrat, les cliniques commerciales, ou en favorisant l'accroissement des assurances complémentaires, et parmi elles de celles à but lucratif.

De son côté, Maxime Laisney, député NUPES-LFI confirme ce constat tout en ajoutant un sous financement chronique. Il rappelle la proposition de la reforme des impôts sur le revenu en proposant 14 tranches afin que les efforts financiers soient mieux répartis entre la classe moyenne et les ultra-riches.

Enfin un échange d'une heure a eu lieu avec les 25 personnes présentes portant par exemple sur la crainte de la privatisation de la piscine par la communauté de communes, le manque d'implication des citoyens dans la vie publique et la sauvegarde des services publics...

Satisfait de ce format, nous prévoyons un calendrier prévisionnel pour la rentrée de septembre 2024. Là encore les thèmes ne manquent pas : augmentation de l'électricité, l'agriculture, l'austérité, la baisse de la durée du chômage, les groupes de niveaux aux collèges... G.D.

Éducation: DES ENSEIGNANTS S'OPPOSENT AUX PROJETS DE SÉGRÉGATION SCOLAIRE DE GABRIEL ATTAI

Plusieurs enseignantes et enseignants du collège public Fernand Gregh de Champagne-sur-Seine (77), accompagnés de quelques parents d'élèves se sont réunis le mardi 19 mars 2024 vers 9 h 30 autour d'un piquet de grève devant leur établissement. En effet, ils ont organisé un atelier « pancartes » afin de montrer leur solidarité avec leurs collègues grévistes en Seine-Saint-Denis (93).

Ils ont alors réalisé plusieurs messages à l'aide de cartons, craies, ficelles, draps et bombes de peinture pour défendre leurs revendications, en premier lieu celle du rejet total de la réforme des groupes de niveaux (ou besoins), qui vise à trier les élèves et à instituer la ségrégation scolaire.

Vers 10 h 30, ils ont appris (tout à fait par hasard) que le préfet de Seine-et-Marne était alors attendu au « Palais des rencontres », contigu au collège pour une réunion sur « l'égalité des chances ». Avec leurs chasubles (« NON AU TRI ») et la banderole du collège, les professeurs ont préparé un comité d'accueil sous la surveillance de quelques policiers depuis le parking du collège.

Vers 11 h, deux voitures sont arrivées, avec plusieurs personnes en costumes qui ont semblé hésiter à s'approcher. Cinq minutes plus tard, celles-ci sont reparties, suivies de près par celle des policiers. Il semblerait que le préfet soit finalement rentré dans le « Palais des rencontres » par la sortie de secours située à l'arrière du bâtiment. Il est dommage que ce concours de circonstances n'ait pas pu être l'occasion d'une rencontre des enseignantes et enseignants avec le préfet pour débattre de l'égalité des chances à l'école, d'autant plus que c'était en lien avec la raison de sa venue.



Laurette nous a quittés, elle aurait eu 77 ans le 16 mai 2024.

Le lundi 1er Avril, notre amie et militante Laurette nous a quitté. Durant plusieurs années, elle avait travaillé comme cadre supérieur à l'UNESCO sur des questions juridiques et, à la fin de sa carrière, elle s'occupait d'un département communication de cette organisation internationale. Laurette avait pour sensibilité majeure, d'être très attachée à l'évolution des pays africains. Elle aimait à rappeler cette pensée de Victor Hugo: « je préfère l'avenir au passé, c'est là que j'ai décidé de vivre le reste de mes jours ». Nous adressons à Jean-Pierre toute notre considération, toute notre profonde sympathie et toute notre affection. Repose en paix Laurette.

Arth